



## Championnat Régional M15 masculin féminin saison 2020/2021

### Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Régional M15 F et M
Catégorie	M15
Abréviation	MR15M ; MR15F
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	6x6
Genre	Masculin ou Féminin

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans chaque épreuve	9
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	1
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non
Les GSA engagés doivent mettre un arbitre à la disposition de la CRA*	Non

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley-ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune
Type de licence mutation autorisée	Régionale, Nationale et Exceptionnelle

### Catégories autorisées

M15	Oui
M13 avec simple sur-classement	Oui

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

#### Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)

Nombre maximum de joueurs mutés Nationaux ou Régionaux	3
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnels »*	2
Nombre maximum de joueur étranger hors UE	1
Nbre maximum de joueur issus de la formation française	6

\* Le nombre de joueurs mutés exceptionnels ne peut pas dépasser deux, même si le nombre de mutés Nationaux ou Régionaux est inférieur à trois.

## Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	13H ou 11H
Plage d'implantation autorisée	Samedi 12h à 15h Dimanche 10h à 14h
Modifications d'implantation autorisée *	Oui
Délai minimum de demande	15 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	8 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end	Journées 1 et 8

\*Aucune rencontre ne peut se disputer après la fin du championnat

## Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai entre 2 rencontres du tournoi maximum	40 minutes

## Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi des FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB	Dimanche avant 21h

## Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Formule championnat sous forme de plateau de trois équipes style Coupe de France jeune (maxi 40 minutes entre deux matchs). Il comprend 8 journées :

21/11/2020 ;28/11/2020 ;23/01/2021 ;06/02/2021 ; 20/03/2021 ;10/04/2021 ;17/04/2021 ;15/05/2021

## Art 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Ramasseurs de balles	non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

## Art 10 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits, entraîneurs, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre doivent être titulaires d'une licence « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la FIVB) La case Entraîneur doit obligatoirement être renseignée sur la feuille de match.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, l'équipe est déclarée incomplète par l'arbitre, elle pourra être déclarée forfait par la CRS.

### **Art 11 – FORFAIT GENERAL**

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées "forfait général" et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le Règlement Financier :

- 1) perte de TROIS rencontres par forfait,
- 2) perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- 3) perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- 4) perte de SIX rencontres par pénalité.
- 5) renonçant à sa participation aux championnats régionaux séniors après confirmation définitive des poules.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine sportif et appartient à la CRS.

Une fois le forfait général d'une équipe prononcé par la CRS, l'équipe est classée dernière du championnat.

### **Art 12 - ARBITRES ET MARQUEURS**

L'arbitrage est assuré par les arbitres officiels désignés par la CRA.

Le marqueur est désigné par le club recevant.

Voir le RGF pour la rémunération du corps arbitral.